

## Comment fonctionne l'Agglo ?

**Le conseil communautaire :**  
Les communes membres de la Communauté d'Agglomération sont représentées au sein du conseil communautaire, composé de 56 élus, tous maires ou conseillers municipaux, désignés lors des élections municipales et communautaires. Le conseil communautaire se réunit en séance plénière environ 8 fois dans l'année, pour décider des projets de l'Agglo et de la mise en œuvre de ses compétences.

**L'exécutif :**  
L'organe exécutif est élu par le conseil communautaire. Il comprend un Président et 13 Vice-Présidents. Parmi les 37 autres délégués communautaires, 5 sont en charge de dossiers particuliers.


**Les services :**  
Plus de 140 employés travaillent au sein des services communautaires, correspondant aux compétences exercées sur le territoire et répartis en 8 pôles sous la direction du Directeur Général des Services :

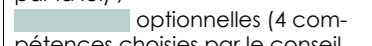
- les finances et ressources humaines,
- l'aménagement de l'espace communautaire,
- le développement économique, l'enseignement supérieur,
- l'ingénierie travaux et ressources naturelles,
- la lecture publique,
- le développement local collaboratif,
- les sports nature et le tourisme,
- la petite enfance.

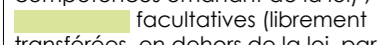
Deux services sont mutualisés avec les communes membres : l'instruction du droit des sols (autorisations d'urbanisme) et le conseil en énergie partagé.

## En quoi est-elle compétente ?

Pour remplir ses missions de service public, l'Agglo exerce, en lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

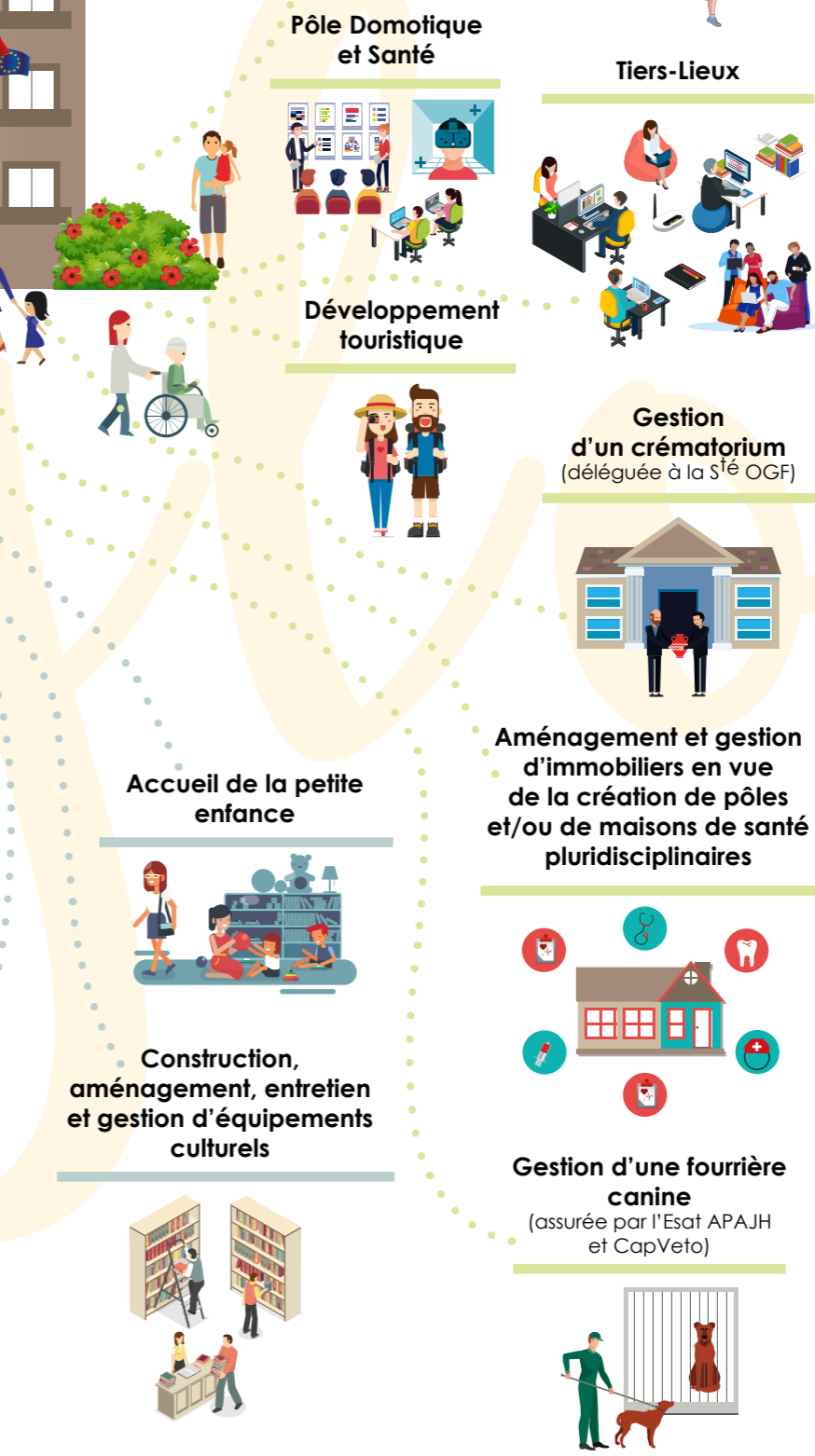
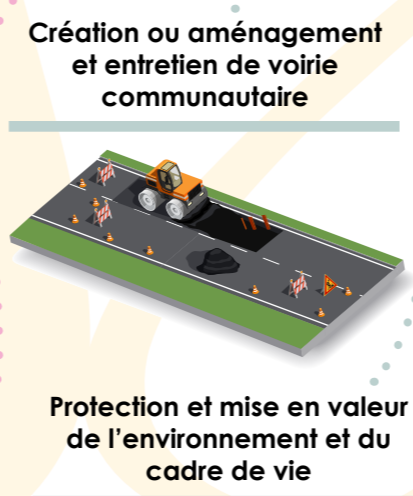
3 types de compétences :  
 obligatoires (décidées par la loi) ;

 optionnelles (4 compétences choisies par le conseil communautaire sur une liste de 7 compétences émanant de la loi) ;

 facultatives (librement transférées, en dehors de la loi, par les communes membres à la Communauté d'Agglomération).



**Mon Agglo, elle fait quoi pour moi ?**



**- 15 décembre 1992 -**  
Naissance du District du Pays de Guéret Saint-Vaury.  
Président : André LEJEUNE.

**- 1<sup>er</sup> décembre 1999 -**  
Transformation en Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury.  
17 communes membres, puis 19 en 2003. Présidents : André LEJEUNE, puis Michel VERGNIER en octobre 2009.

**- 1<sup>er</sup> janvier 2013 -**  
Transformation en Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.  
22 communes membres, puis 25 en 2018. Présidents : Michel VERGNIER, puis Eric CORREIA depuis avril 2014.

**25 communes / 30 387 habitants**  
**Communauté d'Agglomération du Grand Guéret**  
 9 avenue Charles de Gaulle - BP 302 - 23006 GUÉRET CEDEX - Tél. 05 55 41 04 48  
 direction.generale@agglo-grandgueret.fr  
**www.agglo-grandgueret.fr**

**Le saviez-vous ?**

Le logo de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret signe ses actions et ses projets ; il cristallise l'identité de la collectivité dans l'esprit de ses différents publics : l'ensemble des habitants de l'agglomération, les élus, les chefs d'entreprise, les partenaires économiques et sociaux.

**GRAND GUÉRET** Communauté d'Agglomération

Le choix du cercle, symbole d'unité et d'homogénéité, nous renvoie à la coopération intercommunale. La découpe sinusoidale dans la partie inférieure du cercle fait référence au relief des Monts de Guéret, à la course ondulante des rivières : la Creuse et la Gartempe. Enfin, la portion de cercle rouge, décrochée d'un tout dont elle fait partie, symbolise la cité et, par extension, l'activité humaine qui exalte le cadre naturel avec lequel elle contraste.

**Certains équipements et services de l'Agglo ont aussi leur logo !**

-  BIBLIOTHÈQUE MULTIMÉDIA du Grand Guéret
-  PÔLE PETITE ENFANCE du Grand Guéret
-  espace mobilité GRAND GUÉRET
-  agglOBUS GRAND GUÉRET Mobilité
-  Odysée Pôle Domotique et Santé 2023
-  La Quincaillerie Tiers-Lieux d'assemblage local
-  MONTS DE GUÉRET Terre de caractère
-  LOUPS CHABRÈRES
-  STATION SPORTS NATURE MONTS DE GUÉRET